

DÉCISION N° 2010/181

Objet : décision n°167/2010 du 29 octobre 2010 : Marché sur procédure adaptée relatif aux achats de petites fournitures pour les travaux réalisés en régie - matériel de plomberie divers : MODIFICATION

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la décision n°167/2010 du 29 octobre 2010 ayant pour objet le marché sur procédure adaptée relatif aux achats de petites fournitures pour les travaux réalisés en régie: matériel de plomberie divers,

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a été constatée dans le rapport d'analyse des offres (délai d'intervention de 4 heures relevé pour la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE au lieu d'un délai de 24 heures),

CONSIDERANT que l'erreur a été rectifiée, cela entraînant un nouveau classement général des offres,

CONSIDERANT que la société DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE est classée deuxième et que la société LE GRAND CUB est classée première,

CONSIDERANT que le marché relatif aux achats de petites fournitures pour les travaux réalisés en régie: matériel de plomberie divers doit être attribué à la société classée première du classement,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20101207-2010-181-AU
Date de signature : -
Date de réception : 10/12/2010



DECIDE

DE MODIFIER la décision n°2010/167 du 29 octobre 2010 en attribuant, comme il se doit, le marché relatif aux achats de petites fournitures pour les travaux réalisés en régie: matériel de plomberie divers à la société LE GRAND CUB sise 25 rue Condorcet ZAC des Radars - 91700 FLEURY MEROGIS, mieux-disante,

DE SIGNER ce marché, ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande,

DIT que les dépenses annuelles seront comprises dans la fourchette suivante :

Minimum : 10.000 € H.T.

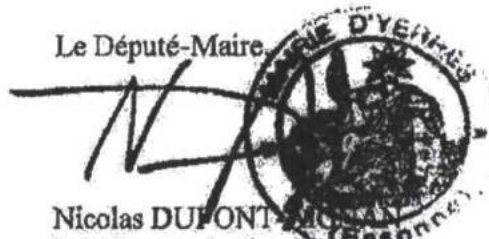
Maximum : 40.000 € H.T.

DIT que le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et fera l'objet de trois reconductions annuelles sans que la durée totale n'excède quatre ans,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 7 décembre 2010

Le Député-Maire



Nicolas DUFONT
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres